



HONORAIRES 08 février 2022

IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION ET TERRAINS

Les honoraires s'entendent toutes taxes comprises et à la charge du vendeur sauf convention contraire

TRANSACTIONS INFERIEURES A 100 000 €	7 % TTC
TRANSACTIONS COMPRISES ENTRE 100 000 € et 200 000 €	6 % TTC
TRANSACTIONS COMPRISES ENTRE 200 000 € et 300 000 €	5 % TTC
TRANSACTIONS SUPERIEURES A 300 000 €	3 % TTC

Conformément à la note de préconisation de la DGCCRF (article 2 l'arrêté du 10/01/17) :

- Les rabais par rapport au barème sont autorisés, il est possible d'y déroger dans le cadre des négociations, mais dans des limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières.
- En respect de ces préconisations, Axyné Finance se réserve le droit d'arrondir ses honoraires à la baisse dans un maximum de 0,2 %



une marque d' *AXYNE*
finance

Siège social : 128 rue La Boétie 75008 PARIS
SARL au capital de 10 000 Euros

www.axyneimmobilier.fr

RCS Paris 493 916 258 / Code NAF 7022Z

Transactions sur immeubles et fonds de commerce, Carte T professionnelle enregistrée sous le N° CPI 7501 2017 000 020 357, délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France - Garantie Financière et de responsabilité civile professionnelle (MMA IARD)

IMMOBILIER D'ENTREPRISE (MURS ET TERRAINS)

TRANSACTIONS INFERIEURES A 150 000 €	7 % TTC
TRANSACTIONS COMPRISES ENTRE 150 000 € et 300 000 €	6 % TTC
TRANSACTIONS COMPRISES ENTRE 300 000 € et 500 000 €	5 % TTC
TRANSACTIONS SUPERIEURES A 500 000 €	3,6 % TTC

PROGRAMMES NEUFS (VEFA)

Frais à la charge du promoteur selon la grille des tarifs promoteur en vigueur



une marque d' **AXYNE**
finance

Siège social : 128 rue La Boétie 75008 PARIS
SARL au capital de 10 000 Euros

www.axyneimmobilier.fr

RCS Paris 493 916 258 / Code NAF 7022Z

Transactions sur immeubles et fonds de commerce, Carte T professionnelle enregistrée sous le N° CPI 7501 2017 000 020 357, délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France - Garantie Financière et de responsabilité civile professionnelle (MMA IARD)